

Droit administratif marocain

Michel Rousset et Jean Garagnon

Revu et mis à jour par

Michel Rousset

Faculté de droit de Grenoble

Mohammed Amine Benabdallah

*Faculté de Gouvernance, Sciences Economiques et
Sociales, Université Mohammed VI Polytechnique*

Table des matières

Liste des abréviations	9
Avant-propos	13
□ Introduction générale	17
Section I. Le domaine du droit administratif	17
§1. Droit administratif – Droit de l’administration	18
A. Pourquoi un droit spécial pour l’administration ?	18
B. Comment se traduit ce droit particulier ?	18
§2. Le droit administratif n’est pas tout le droit de l’administration	19
A. Pourquoi l’administration échappe-t-elle parfois au droit administratif ?	19
B. Comment soustraire l’administration au droit administratif ?	19
§3. Le droit administratif n’est pas que le droit de l’administration	20
A. Pourquoi le droit administratif dépasse-t-il l’administration ?	20
B. Comment se traduit alors cette déposssession de l’administration ?	20
Section II. Les caractères du droit administratif	21
§1. Un droit fondé sur la conciliation de l’autorité et de la liberté	21
§2. Un droit envahissant	22
§3. Un droit mouvant	23
§4. Un droit moderne	26
§5. Un droit ouvert	28
Section III. Droit administratif et administration	29
§1. L’administration “phénomène humain”	30
§2. L’administration “activité technique”	30

□ Première partie. – Les composantes du régime administratif	23
Titre premier. – L'organisation administrative	27
Section I. Principes généraux de l'organisation administrative	27
§1. La centralisation	28
A. La concentration du pouvoir administratif	28
B. La déconcentration	29
§2. La décentralisation	35
A. L'autonomie des collectivités locales	35
B. Les limites de la décentralisation	38
C. La signification de la décentralisation	38
1. La signification technique de la décentralisation territoriale	38
2. La signification de la décentralisation est également politique	38
3. La décentralisation par services	38
Section II. La formation de l'organisation administrative marocaine	47
§1. L'administration de l'Empire chérifien	48
A. L'administration centrale: le Makhzen	48
B. L'administration locale	48
§2. Les réformes administratives du Protectorat	53
A. L'administration centrale	53
B. L'administration territoriale	53
1. L'administration régionale	53
2. L'administration locale	53
C. Les administrations autonomes	53
Chapitre premier. – Le pouvoir central	61
Section I. L'évolution du partage constitutionnel du pouvoir exécutif: 1962-1996	61
§1. Le pouvoir exécutif dans la Constitution de 1962	61
A. La présidence du Conseil des ministres	61
B. Les attributions du Roi en matière administrative	61
C. La compétence administrative du Roi en période exceptionnelle	61
§2. Le pouvoir exécutif dans la Constitution de 1970	61
§3. Les modalités d'exercice du pouvoir exécutif	61

Section II. Le partage du pouvoir exécutif dans la Constitution du 7 octobre 1996	68
§1. Le Roi	68
A. La participation du Roi au pouvoir exécutif	69
B. La nature juridique des décisions royales en matière administrative	73
§2. Le gouvernement	76
A. Le Premier ministre	77
B. Les attributions du Premier ministre	77
C. Les services du Premier ministre	82
Section III. Le pouvoir royal et le pouvoir exécutif dans la Constitution de 2011 ..	87
§1. Le Roi	87
§2. Le gouvernement	90
§3. Les membres du gouvernement	92
A. Les ministres	92
B. Les secrétaires d'Etat	94
C. Les formations gouvernementales	96
D. Le statut des membres du gouvernement	98
Section IV. Les administrations centrales	99
§1. Les départements ministériels	100
A. La création des départements ministériels	100
B. Spécialisation ministérielle et unité d'action	103
C. Les grands secteurs administratifs	105
§2. Le ministre	110
A. Le pouvoir de nomination	111
B. Le pouvoir d'instruction	111
C. Le pouvoir réglementaire	112
D. Le pouvoir de gestion	113
E. L'exercice des pouvoirs ministériels	113
§3. Le cabinet ministériel	114
§4. Les services centraux	116
A. La structure des services centraux	117
1. Le secrétaire général	117
2. La répartition des tâches	118
3. La réforme des structures des services centraux	120

B. Le personnel des services centraux	123
1. Le personnel supérieur des départements ministériels	123
2. Le personnel d'inspection n'existe pas dans toutes les administrations	125
3. Le personnel commun des administrations centrales	125
4. Les personnels propres aux différentes administrations	126
§5. Les organes consultatifs	126
A. La composition des conseils	127
B. Les attributions des organismes consultatifs	127
Section IV. Les organes locaux de l'administration d'Etat	127
§1. Les services extérieurs des administrations centrales	128
A. La détermination des circonscriptions administratives	128
B. Le problème de l'aménagement du territoire et de la régionalisation	132
C. La coordination des services extérieurs	134
§2. La division administrative du Royaume	138
§3. Les agents d'autorité	141
A. Le statut des administrateurs du ministère de l'Intérieur	142
1. L'élaboration du statut	142
2. Le contenu du statut	144
3. Le recrutement des agents d'autorité	146
B. Le statut particulier des agents d'autorité: Dahir du 31 juillet 2008	147
C. Les attributions des agents d'autorité	151
1. Les pachas et caïds	151
2. Le chef de cercle (super-caïd)	153
3. Les walis et gouverneurs	154
§4. La Charte de la déconcentration administrative	158
A. Les institutions nouvelles	159
B. La répartition et l'exercice des attributions	160
C. Les relations des services déconcentrés avec les walis et gouverneurs	161
D. Les relations des services déconcentrés avec les collectivités territoriales	162
E. La Commission Interministérielle de la Déconcentration Administrative (CIDA)	163
Section V. De la Promotion nationale à l'INDH	164
§1. Les objectifs de la Promotion nationale	164
§2. Les méthodes et les moyens	165
A. Le Conseil supérieur de la promotion nationale et du plan	165

B. Le Conseil provincial de la promotion nationale	166
C. L'échelon administratif permanent	166
D. La réalisation des travaux	168
§3. L'INDH	169
Section VI. Les organismes autonomes de régulation et de bonne gouvernance ..	171
Section VII. Les problèmes de l'administration	173
§1. La modernisation de l'administration	174
A. Le développement de son infrastructure intellectuelle	174
B. La réorganisation de l'infrastructure administrative	176
§2. L'intégration de l'administration à la société	178
§3. La réforme administrative	184
Chapitre II. — Les collectivités territoriales	191
Section I. — L'organisation de la région	195
§1. Le conseil régional	198
A. La composition du Conseil régional	199
B. Organisation et fonctionnement du Conseil régional	200
§2. Le statut de l'élu	205
§3. Les compétences de la région	208
A. Les compétences propres	208
B. Les compétences partagées	210
C. Les compétences transférées	210
§4. Les attributions des organes de la région	211
A. Les attributions du conseil (art. 96-100)	211
B. Les attributions du président du conseil de région (art. 101 à 111)	211
C. Des mécanismes participatifs de dialogue et de concertation	212
§5. L'administration régionale	213
A. Les services administratifs de la région	214
B. L'Agence régionale d'exécution des projets	214
C. Les sociétés de développement régional	216
§6. Les finances régionales et leur contrôle	217
§7. Les relations de la région et de l'Etat	220
A. Le contrôle administratif	220
B. La coopération de l'Etat et de la région	222

§8. Le contentieux	223
§9. Appréciation sur la nouvelle régionalisation	224
Section II. L'organisation provinciale et préfectorale	227
§1. Le conseil préfectoral ou provincial	230
A. La composition du conseil	230
B. Le fonctionnement du conseil	233
C. Le statut de l'élu	235
§2. Les compétences de la préfecture et de la province	238
A. Les compétences propres (article 79)	238
B. Les compétences partagées (article 86 et s.)	239
C. Les compétences transférées (article 89 et 90)	240
§3. Les attributions du conseil de la préfecture ou de la province et de son président	240
A. Attributions du conseil	240
B. Attributions du président	241
§4. Des mécanismes participatifs de dialogue et de concertation	242
A. Dialogue et concertation	242
B. Le droit de pétition	242
§5. L'administration de la préfecture ou de la province (articles 117 et s.)	243
§6. Régime financier et ressources de la préfecture ou de la province (article 144 et s.)	244
A. Le budget	244
B. Les ressources de la préfecture ou de la province	247
C. Les charges des préfectures et de la province	248
§7. Le contrôle administratif (articles 106 et s.)	249
§8. Le contentieux	250
§9. La coopération des préfectures et des provinces	251
§10. Appréciation sur la décentralisation préfectorale et provinciale	251
Section III. L'organisation communale	255
Sous-section 1. L'évolution de la commune: 1959-2009	255
Sous-section 2. La commune de droit commun selon la charte communale de 2015	258

§1. Organisation du conseil communal	259
§2. Fonctionnement du conseil communal	263
§3. Le statut de l'élu (articles 51 à 76)	267
§4. Les compétences de la commune: articles 77 à 90	270
A. Les compétences propres	270
B. Les compétences partagées	272
C. Les compétences transférées	272
§5. Les attributions du conseil et du président (articles 92 à 114)	273
B. Le président	273
§6. Les mécanismes de dialogues et de participation	277
§7. L'administration de la commune et les sociétés de développement local	278
§8. Le régime financier et les ressources de la commune	279
A. Le budget	279
B. Les ressources de la commune: article 173	281
C. Les charges de la commune: article 177 et s.	281
D. Établissement et vote du budget: article 183 et s.	282
§9. Le contrôle administratif	285
Sous-section 3. Les communes divisées en arrondissements	286
§1. Le conseil d'arrondissement	287
§2. Les attributions du conseil d'arrondissement et de son président	288
§3. Le régime financier de l'arrondissement	290
§4. Le personnel et les biens dont dispose l'arrondissement	292
§5. La conférence des présidents des conseils d'arrondissement	293
§6. Le contentieux	294
§7. Gouvernance et libre administration de la commune	295
§8. Appréciation sur la décentralisation communale	297
Section IV. La coopération des collectivités territoriales	299
§1. La coopération interne	299
A. Les conventions de coopération et de partenariat	299
B. Les groupements de collectivités de même niveaux	300
C. Les groupements de collectivités territoriales de différents niveaux	304
§2. La coopération internationale des collectivités locales	306

Chapitre III. — L'établissement public	309
Section I. La création de l'établissement public	311
§1. La création des établissements publics nationaux	311
A. La pratique avant 1962	311
B. La compétence législative implicite dans la Constitution de 1962	312
C. La compétence législative expresse depuis la Constitution du 10 mars 1972	313
§2. La création des établissements publics locaux	314
Section II. L'objet de l'établissement public	315
§1. La spécialité de l'établissement public	316
A. Le principe de spécialité	316
B. Les applications du principe de spécialité	317
§2. La diversité des établissements publics	318
Section III. L'autonomie de l'établissement public	323
§1. Les organes et leurs attributions	323
A. Le conseil d'administration	323
B. Le directeur	325
C. Le comité technique ou comité de direction	325
§2. La gestion financière	326
§3. Le patrimoine	329
§4. Le personnel	330
A. Le statut du personnel	330
B. La nature juridique des différents personnels	333
§5. Les prérogatives de puissance publique	336
Section IV. Le contrôle de l'établissement public	337
§1. Le contrôle sur les organes	338
§2. Le contrôle sur les actes	339
Section V. Appréciation	343
§1. La signification de l'établissement public	343
§2. Les difficultés de mise en œuvre	344
§3. La réforme des établissements publics et des entreprises publiques	349

Titre II. — Les activités de l'Administration	353
Chapitre premier. — La police administrative	355
Section I. La notion de police administrative	355
§1. La police administrative et la police judiciaire	355
A. Le principe de la distinction	356
B. La portée de la distinction	357
§2. La police générale et la police spéciale	358
§3. Les régimes exceptionnels : état d'exception, état de siège	359
Section II. Les autorités de police	361
§1. Les autorités de police générale	361
A. Le Chef du gouvernement	362
B. Les autorités locales de police	362
§2. Les autorités de police spéciale	366
§3. Le concours des autorités de police	368
A. Le concours des autorités de police générale	368
B. Le concours des autorités de police spéciale	368
C. Le concours des autorités de police générale et des autorités de police spéciale	369
Section III. Les moyens du pouvoir de police	370
§1. Les mesures de police	370
A. La nature des mesures de police	371
B. Les sanctions des mesures de police	371
1. Les sanctions pénales	372
2. Les sanctions administratives	372
C. L'exécution des mesures de police	373
D. Le contrôle des mesures de police	374
§2. Les opérations de police	378
A. Les personnels constituant la force publique	378
B. La mise en œuvre de la force publique	380
Chapitre II. — Le service public	383
Section I. La notion de service public	383

§1. La conception classique du service public	384
A. L'activité de service public	384
B. L'organisme de service public	385
C. Le régime juridique du service public	385
§2. L'évolution de la notion de service public	386
A. La conception extensive de l'intérêt général	386
B. La désagrégation de la notion de service public	387
C. La conception actuelle du service public	390
Section II. Les principes fondamentaux du service public	391
§1. La continuité du service public	391
A. Le principe	392
B. La continuité du service et les difficultés de fonctionnement	392
C. La continuité du service et les circonstances exceptionnelles	393
D. La continuité du service et le droit de grève	394
§2. Le principe d'égalité	396
A. L'égal accès aux emplois du service public	397
B. L'égal accès aux prestations du service	398
C. L'égalité devant les charges du service public	398
§3. Le principe d'adaptation	400
Section III. L'organisation et la gestion du service public	401
§1. La création du service public	401
§2. Les modes de gestion du service public	403
A. La régie directe	403
B. L'établissement public (rappel)	404
C. La concession de service public	404
1. Le procédé de la concession	405
2. La reprise des services publics concédés	406
3. Le régime juridique de la concession	408
4. Signification actuelle de la concession	410
5. Le renouvellement de la concession	412
D. La régie intéressée	417
E. L'économie mixte	417

F. Les organismes privés gérant un service public	419
1. Les services publics industriels et commerciaux	419
2. Les services publics administratifs	421
G. Le contrat de partenariat public-privé : loi du 24 décembre 2014 et décret du 13 mai 2015	424
Chapitre III. — La fonction d'orientation et d'incitation	427
Section I. La participation aux activités économiques	429
§1. Les services publics industriels et commerciaux	430
§2. Les activités économiques	430
§3. Les activités financières	433
Section II. La législation cadre	433
Section III. Planification, régionalisation et aménagement du territoire	441
§1. Signification et évolution de la planification	442
§2. L'organisation administrative de la planification et du développement régional	446
A. L'Administration centrale du plan	446
B. L'adaptation de l'administration aux exigences du développement régional ..	450
C. La mise en œuvre du processus de planification : 1973-1992	452
D. Le neuvième plan 2000-2004	454
E. Les perspectives	455
Titre III. — Les moyens d'action de l'administration	459
Chapitre premier. — Les actes de l'administration	461
1. La classification d'après le contenu de l'acte	461
2. La classification d'après le régime juridique de l'acte	462
3. La classification d'après la forme de l'acte	462
Section I. L'acte unilatéral	462
§1. L'élaboration de l'acte unilatéral	464
A. La compétence de l'autorité administrative	464
1. Nature de la compétence	464
2. Les dimensions de la compétence	465

B. La forme de l'acte unilatéral	467
1. Les formes de l'acte	468
2. La procédure d'élaboration de l'acte	470
C. L'entrée en vigueur de l'acte unilatéral	472
1. La publicité des actes unilatéraux	473
2. La non-rétroactivité des actes administratifs	475
§2. L'effet de l'acte unilatéral	476
A. La force juridique de l'acte unilatéral	476
B. L'exécution de l'acte unilatéral	477
1. La notion d'exécution de l'acte unilatéral	477
2. L'exécution forcée	478
§3. La disparition de l'acte unilatéral	481
Section II. Les contrats	482
§1. La distinction des contrats privés de l'administration et des contrats administratifs	484
A. La nature du contrat résulte de la volonté expresse de l'administration ou d'un texte exprès	485
B. La nature du contrat résulte de son objet	486
C. La nature du contrat résulte de ses clauses	487
D. L'importance respective des contrats administratifs et des contrats privés ..	488
§2. La formation des contrats	489
A. Evolution de la réglementation : 1958-2013	489
B. Les caractères généraux des marchés	493
1. La forme du marché	493
2. L'objet du marché	495
3. Le prix du marché	499
C. Les conditions d'exercice du droit de contracter	501
1. La capacité de contracter	501
2. Les contrôles auxquels sont soumis les marchés	502
D. Les modes de passation des marchés	507
1. L'appel d'offres (art. 17 à 62)	510
2. Le marché sur concours (art. 63 à 83)	513
3. Le marché négocié (art. 84 à 87)	515
4. Prestations sur bons de commande (art. 88)	516
5. Les prestations architecturales (articles 89 à 129)	517
6. Marchés des régions, des préfectures, des provinces et des communes (art. 130 à 146)	517

§3. L'exécution du contrat	518
A. Les obligations du cocontractant	519
1. Le cocontractant doit se soumettre au pouvoir de contrôle de l'administration	520
2. Le pouvoir de modification unilatérale des obligations du cocontractant	520
3. L'exécution du contrat est garantie par des sanctions	521
4. L'exécution des obligations du cocontractant est soumise à vérification	523
B. Les droits du cocontractant et les obligations de l'administration	524
1. Le droit au paiement du prix	524
2. Le droit aux indemnités	527
C. Le bouleversement du contrat	528
1. La force majeure	528
2. Les sujétions imprévues	529
3. Le fait du prince	529
4. L'imprévision	530
§4. La dématérialisation des procédures	531
§5. Le contentieux des contrats	533
A. Le règlement des litiges par des procédés non juridictionnels	533
B. Le règlement juridictionnel des litiges	534
§6. Un cas particulier de contrat: le Contrat de Partenariat Public-Privé (PPP)	540
Chapitre II – La fonction publique	541
Section I. Les diverses catégories d'agents des administrations	544
§1. Les agents de droit public	544
A. Les fonctionnaires	544
1. L'occupation d'un emploi public	545
2. La permanence de l'emploi	545
3. La titularisation	546
B. Les agents de droit public non fonctionnaires	546
1. Les agents statutaires de droit public	546
2. Les agents contractuels de droit public	546
3. Les agents temporaires	548
§2. Les agents de droit privé	548
Section II. L'organisation de la fonction publique	548
§1. La situation juridique du fonctionnaire	550
A. Le fonctionnaire est au service de l'Etat	550

1. La situation statutaire	550
2. La subordination hiérarchique	551
B. Les garanties du fonctionnaire	551
§2. L'application du statut général de la fonction publique	551
A. Les fonctionnaires soumis au statut	552
B. Les modalités d'application du statut	553
1. Les décrets d'application de caractère général	553
2. Les statuts particuliers d'application	554
3. Les statuts particuliers dérogatoires	554
C. Les conditions d'application du Statut général	556
§3. Les structures de la fonction publique	559
A. Les organes	559
1. L'organisation centrale	559
2. Les organes de participation	560
B. Les principes d'organisation des carrières	564
1. L'emploi	564
2. Le grade	565
3. Le cadre	566
Section III. La carrière du fonctionnaire	569
§1. Le recrutement	569
A. Les conditions du recrutement	569
B. Les modalités du recrutement	570
C. Les problèmes du recrutement	572
D. La nomination	575
§2. L'avancement	577
A. Les problèmes de l'avancement	577
B. Le régime juridique de l'avancement	578
1. La notation	579
2. Le tableau d'avancement	579
3. L'intervention des commissions administratives paritaires	580
4. L'avancement d'échelon	580
5. L'avancement de grade et de classe	581
§3. Les positions du fonctionnaire	583
A. L'activité	583
1. Les congés administratifs	583
2. Les congés pour raison de santé	584

3. Les congés de maternité d'une durée de quatorze semaines avec maintien de la totalité du traitement	585
4. Les congés sans solde	585
B. Le service détaché	585
1. Les conditions du détachement	585
2. Les conséquences du détachement	586
C. La disponibilité	587
D. La mise à disposition	588
§4. La sortie de service	588
A. La mise à la retraite	588
B. Le licenciement	590
C. La révocation	590
D. La démission	590
Section IV. Les obligations des fonctionnaires et leur sanction	593
§1. Les obligations professionnelles du fonctionnaire	593
A. Le fonctionnaire doit assurer son service	594
B. Le respect de l'autorité hiérarchique	597
§2. Les obligations du fonctionnaire dans sa vie privée	597
A. La discrétion professionnelle	597
B. La prohibition des activités professionnelles concurrentes	600
§3. Le fonctionnaire et les libertés publiques	600
A. La liberté d'opinion	601
B. La liberté syndicale	602
§4. La responsabilité disciplinaire	603
A. Les caractères généraux de la responsabilité disciplinaire	603
B. La faute disciplinaire	604
C. La sanction disciplinaire	605
D. La procédure disciplinaire	607
1. La communication du dossier	607
2. La comparution devant le conseil de discipline	607
E. Les recours juridictionnels	609
F. Les responsabilités diverses	609
Section V. Les avantages accordés aux fonctionnaires	611
§1. Les avantages juridiques	611

§2. Les avantages matériels	612
A. La rémunération	612
1. Généralités	613
2. Le régime des rémunérations de 1965 à 1973	614
B. Les pensions	619
1. Les insuffisances du régime des pensions issues du dahir de 1950	620
2. La réforme du régime des pensions	620
C. La protection sociale	627
Chapitre III. — Les biens de l'administration	629
Section I. Le régime juridique des biens de l'administration	629
§1. La distinction du domaine public et du domaine privé	630
A. L'affectation à l'usage de tous	630
1. Affectation directe à l'usage de tous. Affectation au service public	631
2. Affectation formelle. Affectation de fait	631
B. Les applications jurisprudentielles de l'affectation à l'usage de tous	632
1. Les tribunaux font prévaloir l'affectation de fait	632
2. La jurisprudence fait prévaloir l'affectation formelle	634
3. Le rôle de la Cour de Cassation	634
C. La réalisation de l'affectation	636
1. L'affectation des biens du domaine public naturel	636
2. L'affectation du domaine public artificiel	636
3. Les modifications de l'affectation	638
§2. Le droit des personnes publiques sur le domaine public	638
A. La reconnaissance du droit de propriété sur le domaine public	639
B. Les caractères de la propriété administrative	639
C. Les titulaires du droit de propriété	640
§3. La consistance du domaine public	640
A. Les diverses catégories de biens	641
B. La délimitation du domaine public	642
1. La procédure générale	642
2. Les procédures spéciales	643
§4. L'utilisation du domaine public	646
A. L'usage collectif du domaine public	646
1. La liberté de l'utilisation	647
2. L'égalité des usagers	647
3. La gratuité	648

B. L'usage privatif du domaine public	649
1. L'autorisation d'occupation temporaire	649
2. L'autorisation conventionnelle d'utilisation du domaine public	652
§5. La protection du domaine public	654
A. La protection due aux caractères de la propriété administrative	654
B. La protection pénale	655
C. Le voisinage du domaine public	655
§6. Le domaine privé	656
A. La propriété du domaine privé	657
1. La composition du domaine privé	657
2. Les modes d'acquisition des biens	658
3. La délimitation du domaine privé	659
B. La gestion du domaine privé	659
1. Les organes de gestion	659
2. Le régime juridique de l'utilisation du domaine privé	660
C. La protection du domaine privé	661
Section II. L'acquisition forcée des biens par l'administration	663
§1. L'expropriation pour cause d'utilité publique	664
A. Les conditions de l'expropriation	666
1. Le but d'utilité publique	666
2. L'objet de l'expropriation	667
3. Les titulaires du droit d'exproprier	667
4. Les bénéficiaires de l'expropriation	668
B. La phase administrative de l'expropriation	669
1. La déclaration d'utilité publique	669
2. L'acte de cessibilité	670
3. L'enquête administrative	671
4. La tentative d'accord amiable	672
5. Le contrôle juridictionnel de la procédure administrative	672
C. La phase juridictionnelle	674
1. La prise de possession	674
2. Le transfert de propriété	674
3. La fixation de l'indemnité	675
D. Les incidents à la procédure normale de l'expropriation	677
1. La procédure d'urgence	677
2. La réquisition d'emprise totale	677
3. La rétrocession	678

§2. Les réquisitions	678
A. Les réquisitions militaires : dahir du 10/8/1915	679
B. Les réquisitions civiles : dahir du 25/3/1918 et dahir du 11/5/1931	679
C. L'organisation du pays en temps de guerre : dahir du 13/9/1938	680
Section III. Les travaux publics	680
§1. La notion de travail public	681
A. Les éléments de la notion de travail public	681
B. Le travail public et l'ouvrage public	684
§2. Les modalités d'exécution des travaux publics	684
§3. Les prérogatives de travaux publics	686
A. L'occupation temporaire	686
B. La récupération des plus-values	687
C. La protection de l'ouvrage public	688
§4. La responsabilité pour dommages de travaux publics	689
□ Deuxième partie. — Le contentieux administratif	691
Pourquoi un contentieux administratif?	693
Titre premier. — L'organisation du contentieux administratif	695
Chapitre premier. — Le fondement juridique du contentieux administratif	697
Section I. L'évolution historique	697
§1. La période antérieure au Protectorat	698
§2. Le Protectorat	698
§3. Le Maroc indépendant	701
A. L'adaptation de l'organisation judiciaire aux données de l'indépendance	701
B. Simplification et harmonisation de l'organisation judiciaire : les réformes de 1974	703
Section II. Les réformes de 1991 et 2006 — La création des juridictions administratives	707
§1. Les juridictions administratives	708
A. Les tribunaux administratifs	708
B. Les Cours d'appel administratives	710

C. La Cour suprême-Cour de Cassation	712
D. Les juridictions administratives spécialisées	713
§2. La répartition des compétences entre les juridictions administratives	713
A. Le droit commun	714
B. Les exceptions	715
Chapitre II. — Le domaine du contentieux administratif	717
Section I. La délimitation du domaine du contentieux administratif	718
Section II. Le critère du service public et ses limites	719
§1. La gestion privée	720
A. Le recours occasionnel au droit privé	720
B. Le recours habituel à la gestion privée	722
§2. La gestion des services publics par des organismes privés	723
A. Les organismes privés gérant des services publics bénéficiant de prérogatives de puissance publique	724
B. Les organismes privés gérant un service public, industriel ou commercial ..	725
Section III. Les exceptions au critère du service public	726
§1. Théorie de la voie de fait	727
§2. Les dommages causés par des véhicules administratifs	730
§3. Les exceptions diverses	731
A. Les exceptions au profit de la juridiction ordinaire	731
B. Les exceptions au profit de la juridiction administrative	731
Section IV. Le règlement des situations complexes	732
§1. Les solutions antérieures à la création des juridictions administratives	733
§2. Les solutions résultant de la loi instituant les tribunaux administratifs	735
A. Les juridictions non répressives	735
B. Les juridictions répressives	736
C. Les juridictions administratives	736
Chapitre III. — La physionomie du contentieux administratif	737
Section I. Les limites du contentieux administratif	737
§1. Les procédés non juridictionnels de règlement des litiges administratifs	737
A. Les recours administratifs	737

B. Le retrait des actes administratifs	739
C. L'arbitrage	740
§2. Les actes insusceptibles de recours	742
Section II. Les formes du contentieux administratif	743
§1. L'intérêt de la distinction	744
§2. Le critère de distinction entre les deux types de contentieux	744
A. Les directives générales	744
B. Les cas particuliers	746
1. Les litiges à caractère subjectif mais non pécuniaire	746
2. Litiges d'ordre pécuniaire mais n'entrant pas dans l'un des cas prévus par l'article 8	747
Titre II. — Le contentieux de l'excès de pouvoir	749
Chapitre premier. — Les caractères généraux du recours pour excès de pouvoir	751
Section I. Le recours pour excès de pouvoir. Recours de droit commun	752
§1. Les textes antérieurs à la création du recours pour excès de pouvoir	752
§2. Les textes postérieurs à 1957	753
Section II. Le recours pour excès de pouvoir n'est pas suspensif	754
Section III. Le recours pour excès de pouvoir est un recours en annulation	757
§1. Les effets de l'annulation de l'acte administratif	758
A. Analyse théorique des effets de l'annulation	758
1. Le requérant	758
2. Les tiers	759
3. Les tribunaux	760
4. L'administration	760
B. Les effets de l'annulation sur le plan pratique	761
§2. Les effets du rejet du recours	765
Chapitre II. — Les conditions de recevabilité du recours pour excès de pouvoir	767
Section I. Les conditions tenant au requérant	767
Section II. Les conditions tenant à l'acte attaqué	770

§1. L'exclusion des actes qui ne constituent pas des actes administratifs	770
A. L'exclusion des actes législatifs	770
B. La question de l'exclusion de tous les actes du Roi	775
C. L'exclusion des actes juridictionnels	776
§2. L'exclusion des actes administratifs qui ne constituent pas des décisions	779
Section III. Les conditions de procédure	782
§1. Le recours administratif préalable	782
§2. Les délais	785
A. Le point de départ des délais	785
1. Décision expresse	785
2. Décision tacite	786
B. La durée des délais	787
1. Délai du recours administratif	787
2. Délai du recours contentieux	787
§3. Les formes	788
Section IV. La condition tenant à l'absence de recours parallèle	790
Chapitre III. — Les cas d'ouverture du recours pour excès de pouvoir	793
Section I. L'incompétence ou vice tenant à l'auteur de l'acte	795
§1. L'usurpation de pouvoir	795
§2. L'incompétence <i>ratione materiae</i>	796
§3. L'incompétence <i>ratione temporis</i>	798
Section II. Le vice de forme	798
§1. La procédure à suivre dans l'élaboration de la décision	798
A. Les formalités prévues par les textes	799
B. Le respect des principes généraux	799
§2. Les formes de la décision proprement dite	800
A. L'énoncé des motifs	801
B. La publicité	802
§3. Les effets de l'omission des formes	804
A. L'omission de la publicité	804
B. L'omission des formalités substantielles	804
C. L'omission des formalités accessoires	804

Section III. Le détournement de pouvoir	805
Section IV. Le vice des motifs	809
§1. L'obligation de motivation des décisions individuelles	810
§2. L'erreur de fait	812
§3. L'erreur de droit	815
§4. L'erreur de qualification	817
Section V. Le vice de l'objet de l'acte ou violation de la loi	820
Section VI. Appréciation sur le recours pour l'excès de pouvoir	824
Titre III. — Le recours en indemnité	829
Chapitre premier. — Les caractères généraux de la responsabilité en matière administrative	831
Section I. L'opportunité de l'existence d'une responsabilité de l'administration	831
§1. Doit-on réparer?	831
§2. Qui doit réparer?	832
§3. Les réponses législatives	834
Section II. Le régime de la responsabilité administrative	834
§1. Les thèses en présence	834
§2. Les solutions jurisprudentielles	837
Chapitre II. — Les cas de responsabilité de l'administration	841
Section I. La responsabilité pour faute	841
§1. Le champ d'application de la responsabilité pour faute	842
A. L'irresponsabilité de l'Etat législateur	842
B. L'irresponsabilité du fait de la fonction juridictionnelle	843
1. La délimitation de l'activité juridictionnelle	843
2. Exceptions à l'irresponsabilité du fait des décisions juridictionnelles	844
C. L'irresponsabilité à raison des actes de gouvernement	845
D. L'irresponsabilité à raison des décisions royales	846
Section II. La notion de faute de l'administration	847
A. Les fautes dans l'activité juridique	848

B. La faute résultant d'un acte matériel	849
C. La preuve de la faute	851
Section III. La responsabilité sans faute	853
§1. Les dommages de travaux publics	853
A. Les dommages permanents	854
B. Les dommages accidentels causés à des tiers	854
C. Les dommages accidentels subis par les usagers	855
§2. Le risque anormal de voisinage	856
§3. L'usage de choses dangereuses	858
A. L'usage des armes par la police	858
B. L'application d'un traitement dangereux	859
§4. Les dommages subis par les collaborateurs de l'administration	860
§5. Le refus d'exécution des décisions de justice	862
§6. Les dommages subis par les enfants des écoles	864
§7. La responsabilité du fait des règlements	865
§8. Calamités nationales et terrorisme	865
Chapitre III. — La mise en œuvre de la responsabilité de l'administration	867
Section I. La réparation du dommage	867
§1. L'imputabilité	867
A. Les causes d'exonération	868
B. Le comportement de la victime	869
C. La détermination de la collectivité publique responsable	870
§2. La détermination du préjudice	871
§3. Les modalités de l'indemnisation	872
Section II. La procédure à suivre	873
Chapitre IV. — La responsabilité personnelle des agents de l'administration	879
Section I. La détermination de la faute personnelle	879
Section II. Les rapports entre la responsabilité personnelle de l'agent et la responsabilité de l'administration	883
§1. Le cumul de fautes entre l'administration et l'agent	883

§2. La substitution de la responsabilité de l'administration à celle de son agent	884
§3. La responsabilité de l'agent vis-à-vis de l'administration	886
Bibliographie	889
Index alphabétique	911
Table des matières	925

C'est en 1970 que parut la première édition du Droit administratif marocain qui consistait à la description de ce qui s'intéressait au droit de l'administration publique par un instrument juridique français aux deux sens de ce mot : de sa connaissance et de sa réflexion sur son évolution. Cet aspect a été affecté dès le début des années soixante, cet aspect a remplacé toutes les réflexions qui, depuis plus de cent cinquante ans, ont constitué le système administratif juridique au développement des institutions administratives et des instruments du droit administratif et de la justice administrative telle qu'il est des publications ouvrages, thèses et revues traitant de l'administration et de son droit.

L'adaptation des institutions administratives est poursuivie sous l'action conjuguée du législateur, du juge et de l'administration elle-même, témoin de la dernière époque par trois événements importants : le changement politique de l'Algérie en 1998, l'intervention de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et la nouvelle Constitution du 29 juillet 2011. Celle-ci a ouvert de nouvelles perspectives d'évolution dans de nombreux domaines du système politique et administratif du pays, que ce soit au niveau national ou au niveau local, notamment avec la régionalisation avancée, et l'on doit garder d'ailleurs l'importance du nouveau principe constitutionnel de la bonne gouvernance pour le fonctionnement de l'ensemble des administrations et de la justice.

Enfin, la justice administrative, partie intégrante du pouvoir judiciaire, enrichie par la création des cours d'appel administratives, est désormais placée sous le contrôle de la Cour de cassation - Chambre administrative - qui, au sein du Haut Conseil, veille au respect de l'ordre des compétences et de l'application de la règle de droit.

Sans doute ne suffit-il pas de proclamer des principes et de créer des institutions pour atteindre le but recherché par le législateur, le juge et l'administration, plus particulièrement, le respect du principe de justice. Il faut aussi que, dans leur action quotidienne, nos yeux qui ont reçu de la collectivité une parcelle de pouvoir s'insèrent dans l'ensemble de celle-ci, ce qui correspond totalement à ce qui signifie « la nouvelle collaboration de l'État » dans Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'appel de tout droit de son règne impérial nécessaire. Contribuer à ce que cet objectif soit atteint constitue aussi l'ambition de cet ouvrage.

مَشُورَاتِ الْمَجَلَّةِ الْمَغْرِبِيَّةِ لِلإِدَارَةِ الْمَحَلِّيَّةِ وَالتَّمْيَةِ

سلسلة «مواضيع الساعة»

العدد 127 • الطبعة الثامنة: 2024

القانون الإداري المغربي

ميثال روسي وجان كورنيو

REMALD

ISBN: 978-9920-643-82-5

240 Dh